

E FOOT 38

Procès Verbal N° 463



SAISON 2019-2020

*Journal officiel
du District de l'Isère de Football*



LE FOOT EN ISERE MOI J'ADHERE

L'HEBDOMADAIRE D'INFORMATION GENERALE DU FOOTBALL DEPARTEMENTAL

Table des Matières

Cette Semaine :

SECRETARIAT ADMINISTRATIF	5
COMMISSION D'APPEL	7
COMMISSION DES ARBITRES.....	9
COMMISSION F.M.I.....	12
COMMISSION DELEGATIONS.....	13
COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION ..	15
COMMISSION FEMININES	16
COMMISSION FOOT ENTREPRISE.....	18
COMMISSION FUTSAL	20
COMMISSION DES REGLEMENTS.....	22
COMMISSION SPORTIVE ET COUPES	25
STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS	31

COORDONNÉES DISTRICT

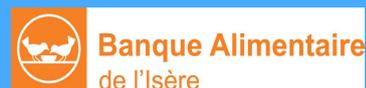
2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
38360 SASSENAGE
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62
EMAIL : district@isere.fffr



ETHIQUE
SECRETARIAT
TRESORIER
APPEL
ARBITRES
DISCIPLINE
TERRAINS
FEMININES
ENTREPRISES-FUTSAL
REGLEMENTS
SPORTIVE
STATUT DE L'ARBITRAGE
TECHNIQUE

04 76 26 87 70
04 76 26 82 90
04 76 26 82 92
04 76 26 87 72
04 76 26 82 94
04 76 26 82 97
04 76 26 82 95
04 76 26 87 73
04 76 26 87 74
04 76 26 82 96
04 76 26 87 71
04 76 26 87 75
04 76 26 82 99

NOS PARTENAIRES





COMITE DE DIRECTION EXCEPTIONNEL

RÉUNION DU 3 DÉCEMBRE 2019
AU SIÈGE DU DISTRICT DE L'ISÈRE

SOUS RÉSERVE D'APPROBATION PAR LE COMITÉ DE DIRECTION

PRESIDENT DE SÉANCE: M. GIROUD - GARAMPON

PRESENT(E)S

MME BRAULT

MM. BALDINO -BOUAT -BOULORD - CICERON -DA CUNHA VELOSO - HESNI - ISSARTEL - KO-DJADJANIAN - LOUIS - MALLET - MAZZOLENI - MONTMAYEUR -SOZET - VACHETTA

EN MISSION

M. MUFFAT- JOLY

EXCUSES

MM : AGACI - BOURGEOIS - CHASSIGNEU - MONIER - RAYMOND - SCELLIER - TRUWANT - VEY-RIER

ASSISTE

MME BELOT

SÉANCE OUVERTE À 17H30

ORDRE DU JOUR

VALIDATION DES CLUBS PARTICIPANT AU CRITERIUM U13

LORS DE SON PV EN DATE DU 29 OCTOBRE, LA COMMISSION SPORTIVE A FAIT PARAÎTRE LA LISTE SUIVANTE DES 8 CLUBS SÉLECTIONNÉS PAR LES COMMISSIONS SPORTIVE ET TECHNIQUE POUR PARTICIPER AU CRITÉRIUM U13.

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE : BOURGOIN, GF38, LA MURETTE, MANIVAL, O.N.DAUPHINÉ, RE-VENTIN, U.S.V.O GRENOBLE, VALLÉE DU GUIERS.

IL EST RAPPELÉ QUE LE CONSEIL DE LIGUE A VALIDÉ 4 OBLIGATIONS POUR POUVOIR INTÉGRER CE CRITÉRIUM TOUT EN AJOUTANT QUE LES DISTRICTS PEUVENT INDIVIDUELLEMENT RAJOUTER D'AUTRES CRITÈRES, À SAVOIR :



1. Les groupements sont autorisés mais pas les ententes
2. Le club ne doit pas avoir de procédures disciplinaires en cours
3. Equipe qualifiée à l'issue du brassage niveau 1 pour la D1 de la seconde phase
4. Validation obligatoire par le Comité de Direction

Suite à la parution de la liste, Vallée du Guiers n'a pas souhaité s'engager dans le critérium. En considérant les critères de sélections prédéfinis, la commission sportive a alors remplacé l'équipe de Vallée du Guiers par l'Equipe d'Echirolles.

Toujours suite à cette parution, le club d'Eybens a fait appel contestant sa non intégration dans ce critérium, un groupe de travail s'est alors constitué afin de contrôler le parfait respect des critères obligatoires puis dans l'ordre chronologique les critères facultatifs validés lors d'un précédent Comité.

Le Vice-Président délégué fait alors part du résultat de cette vérification en argumentant tous les critères de départage.

La liste des 8 clubs qui ressortent de cette vérification, sont :

Par ordre alphabétique : Bourgoin, Echirolles, Eybens, GF38, La Murette, O.N.Dauphiné, Reventin, U.S.V.O Grenoble.

Manival sortirait donc de la liste des clubs retenus pour laisser entrer Eybens.

Un vote à bulletin secret est proposé

Proposition des commissions sportive et technique : 4 voix

Proposition suite à vérification : intégration d'Eybens – sortie de Manival : 9 voix

Abstention : 3 voix

La liste suivante des 8 clubs qui participeront au critérium U13 : Bourgoin, Echirolles, Eybens, GF38, La Murette, O.N.Dauphiné, Reventin, U.S.V.O Grenoble.

Est votée à la majorité par le Comité de Direction

Conformément aux dispositions de l'article 188-2 des Règlements Généraux de la F.F.F. la présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne Rhône Alpes, dans un délai de 7 jours suivant les modalités des articles 188 et 190 des R.G. de la F.F.F.

Il n'y a plus de questions,

Le Vice – Président Délégué clôture le Comité de Direction.

Fin de séance 18h20



SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 3 DECEMBRE 2019

CARNET NOIR

Le Président du District de l'Isère,
Les membres du District de l'Isère,
Le personnel administratif et technique,

tiennent à présenter leurs très sincères condoléances à la famille de Monsieur Jean FRACKOWIAK suite à son décès. Monsieur FRACKOWIAK était ancien membre du Comité de Direction

ASSEMBLEE GENERALE D'HIVER

L'Assemblée Générale d'hiver aura lieu **le samedi 7 décembre au TSF à Voiron.**

Vous trouverez sur le site les documents nécessaires à la préparation de cette AG (<https://isere.fff.fr/simple/assemblee-generale-dhiver/>)

TRESORERIE

FORFAIT GENERAL U15

Du 29 Novembre 2019

Amende 93 €

LA MURETTE U15D3

UNIFOOT

MOS 3R

FASSON

BEAUVOIR

CHU13FI

CHU13FI

CPSENA8ENTR

CHNATU13

FORFAIT GENERAL U13

Du 29 Novembre 2019

Amende 32 €

BATIE MONTGASCON U13

FMI NON RETOURNEE

Du 30 Novembre au 1° Décembre 2019

Amende 75 €

G. VEZERONCE DOLOMIEU U15D2

BOURG OISANS U15D3

GF38 FILLES U15D3

ST ANDRE LE GAZ U15D3

ST ANDRE LE GAZ U18D2

RO-CLAIX D2

RO-CLAIX D4

O. LES AVENIERES D4

EYZIN ST SORLIN D4

FC 2A D5

FORFAIT JOURNEE

Du 30 Novembre 2019

Amende 32 €

CVL 38 U15D3

ECHIROLLES SURIEUX U18D3

O. VILLEFONTAINE U20

FM NON RETOURNEE

Du 21- 24 Novembre 2019

Amende 75 €

GUC FF FEMA8D2

VOIRON MOIRANS CHU13FI

VEZERONCE HUERT CHU13FI

CREYS MORESTEL CHU13FI

NON SAISIE DE RESULTATS FOOTCLUBS

Du 1° Décembre 2019

Amende 11 €

CHATTE FA8D2



L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR



PV N°463

JEUDI 5 DECEMBRE 2019

VILLENEUVE

SA8ENTD1

ECHIROLLES

FM INCOMPLETE

Challenge National U13 du

Amende 25 €

DOMENE

CORRESPONDANCES

TRANSMISES AUX COMMISSIONS :

DISCIPLINE : NASRI R, NIBBIO M, AM. ST MAURICE EXIL, ES BIZONNES, CHERKAOUI H, BOUABID K, GIROUD M, ISLE D'ABEAU FC, NDAO P, LEVYN D, PLATEL Y, TEL BOIMA M, MALLET M, MORE C, LEVYN D, AVETTAND NICOUD J, GIRARD VEYRET N, VERNOTTE A, BARBIER K, BEDAR N, MALITE JP.

APPEL : URBAIN C, MEDJI, LCA FOOT 38, ISLE D'ABEAU FC, CO MERGER.

REGLEMENTS : ARSLANTAS D, CVL 38 FC, CROLLES FC, AS DOMARIN, GIROUD M, FER-KANE A, DURAND N, HUGOT D, CVL 38 FC,

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Autres E-mails	
DISTRICT	district@isere.fff.fr
PRESIDENT	president@isere.fff.fr
VICE PRESIDENT DELEGUE	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
TRESORIER	jraymond@isere.fff.fr
COMPTABILITE	comptabilite@isere.fff.fr
SECRETAIRE GENERAL	secretaire-general@isere.fff.fr
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	elisabeth.belot@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	thomas.bartolini@isere.fff.fr
EDUCATEUR SPORTIF	david.cazanove@isere.fff.fr
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	jeremy.hugonnard@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE	nicolas.brotons@isere.fff.fr

**E-mails Commissions**

APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Pour information: Si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

COMMISSION D'APPEL

04.76.26.87.72 – Mardi à partir de 16 H.

REUNION DU MARDI 03/12/2019.

Président : M. VACHETTA.

Présents : A. SECCO (secrétaire), J. LOUIS, J. M. KODJADJANIAN, R. EL RHAFFARI, V. SCARPA, R. NODAM,

Excusés : F. MOREL, F. AGACI, G. BISERTA.

APPEL DISCIPLINAIRE

AUDITION DU MARDI 26/11/2019

RELEVÉ DE DÉCISION

DOSSIER N°12 : Appel du club De FC ST MARTIN D'HERES en date du 25/11/2019 contestant la décision prise par la commission départementale de discipline lors de sa réunion du 19/11/2019, parue le jeudi 21 Novembre 2019.

Match : JARRIE CHAMP 1 / FC ST MARTIN D'HERES 1 – SENIORS D1 – POULE A du 03/11/2019.

Sur la sanction suivante: Pour mauvais comportement des spectateurs : 100€ d'amende, date de prise d'effet le 25/11/19.



La commission départementale d'appel :

- Confirme la décision de la commission départementale de discipline prise le 19/11/2019.
- Met les frais inhérents à la présente procédure à la charge du club **de FC ST MARTIN D'HERES**.

ATTENTION : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Départementale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par la boîte mail des clubs.

APPEL REGLEMENTAIRE

NOTIFICATION DE DECISION

DOSSIER N°10 : Appel du club de **RACING CLUB FUTSAL DE VIRIEU** en date du **07/11/2019** contestant la décision prise par la commission des règlements lors de sa réunion du 29/10/2019, parue le jeudi 31 Octobre 2019.

Match : **RACING CLUB FUTSAL DE VIRIEU / PICASSO FUTSAL – FUTSAL D1** du 18/10/2019.

Sur la sanction suivante: Match perdu par pénalité à l'équipe première pour un joueur non qualifié.

La Commission Départementale d'Appel s'est réunie le mardi 26 Novembre 2019 au siège du district de l'Isère, dans la composition suivante :

Président de séance : M. VACHETTA

Présents : A. SECCO (Secrétaire), G. BISERTA, R. NODAM, J. LOUIS, V. SCARPA, J-M. KODJADJANIAN.

En présence de :

- ♣ Mr. Nassim BOUZIT, Président du club de **RACING CLUB FUTSAL DE VIRIEU**.
- ♣ Mr. Jean-Marc BOULORD Président de la commission départementale des règlements.

L'appelant ayant pris la parole et ayant clos l'audition, les personnes auditionnées, les représentants des instances n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision.

Considérant que l'appel a été formé dans les conditions de temps et de forme prescrites à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF ;

Après rappel des faits et de la procédure :

Considérant que le club du RACING CLUB FUTSAL DE VIRIEU a été pénalisé par la commission des règlements de : **Match perdu par pénalité à l'équipe première pour un joueur non qualifié.**

• Considérant ce qui suit :

- Mr. Nassim BOUZIT, Président du club de RACING CLUB FUTSAL DE VIRIEU : estime que son club ne doit pas être pénalisé de la perte du match, c'est le médecin qui a mal rempli le certificat médical, à la place de mettre son nom elle a inscrit le nom du joueur.

Après un premier refus du service licence de la Laura foot, nous n'avons pas vu l'erreur du médecin et nous avons renvoyé le même document.

Le service licence de la Laura Foot l'a refusé, mon joueur était en déplacement professionnelle, il est chez



le médecin pour faire modifier le certificat médical le 12/10/2019.

Le club aurait pu modifier le certificat médical mais en aucun cas nous le ferons, nous estimons que seul le médecin est habilité à corriger l'erreur.

Le 14/10/2019 la licence était validée par le service licence de la Laura Foot.

- Mr. Jean-Marc BOULORD Président de la commission départementale des règlements : la première demande de licence du 20/09/2019 a été refusée par la Laura Foot, certificat médical mal renseigné.

Le club renvoie le 02/10/2019 le même document toujours refusé par la Laura Foot.

Le club renvoie le 14/10/2019 le certificat médical rectifié par le médecin.

La Laura Foot enregistre la licence le 14/10/2019 et qualifie le joueur quatre jours franc après cette date, soit le 19/10/2019 pour un match du 18/10/2019.

Par conséquent ce joueur n'était pas qualifié pour participer à la rencontre du 18/10/2019.

Je rappelle qu'il est de la responsabilité de la personne qui scan et qui envoie le document au service licence de vérifier si tout est rempli correctement sur le document.

Considérant dans ces conditions qu'il convient de confirmer la sanction infligée en première instance.

· **La commission départementale d'appel :**

· **Confirme la décision de la commission départementale des règlements prise lors de sa réunion du 29/10/2019.**

· **Met les frais inhérents à la présente procédure à la charge du club du RACING CLUB FUTSAL DE VIRIEU.**

Conformément aux dispositions de l'article 188-2 des Règlements Généraux de la F.F.F. la présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne Rhône Alpes, dans un délai de 7 jours suivant les modalités des articles 188 et 190 des R.G. de la F.F.F.

Le Président
Michel VACHETTA

Le Secrétaire
André SECCO

COMMISSION DES ARBITRES

PERMANENCE DU MARDI 3 DÉCEMBRE 2019

Président : METE Orhan.

Secrétariat : J. SABATINO

Présents : J. CHARLES - R. NASRI

À tous les arbitres qui officient en D1 **et D2**

RAPPEL FMI :



PV N°463 JEUDI 5 DECEMBRE 2019 **Contrôle des éducateurs**

Tous les arbitres officiant en D1 et D2 seniors ont l'obligation de vérifier la présence et l'identité des éducateurs désignés officiellement.

Ils doivent donc vérifier leur inscription et leur identité (via la FMI) avant le match, et s'assurer de leur présence sur le banc durant tout le match lorsqu'il n'est pas joueur.

L'éducateur est la personne dont le nom est suivi sur la **FMI** de la lettre E.

En fin de rencontre, ils doivent noter sur la FMI, dans la rubrique

REGLEMENTS LOCAUX

Si les 2 éducateurs désignés étaient présents :

Inscrire « pour le club A, Mr X présent, pour le club B, Mr Y présent » (**remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs**)

Si l'un des 2 éducateurs désignés était absent :

Inscrire par exemple « pour le club A, M. X absent, pour le club B, M. Y présent » (**remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs**)

Rappel : consultation des désignations. La CDA rappelle à tous ses arbitres, que les désignations sont susceptibles d'être modifiées sur MyFFF jusqu'au samedi 10h. Vous devez donc impérativement consulter vos désignations jusqu'à ce moment. Au-delà, le désignateur vous appelle en cas de modification.

Rappel : rédaction et envoi des rapports. La CDA demande à l'ensemble de ses arbitres, de rédiger vos rapports dans le document prévu à cet effet sur le site du District, rubrique Arbitrage > Docs Arbitres > Rapports Disciplinaires d'Arbitrage. La CDA demande à ses arbitres d'envoyer leur rapport à l'adresse : discipline@isere.fff.fr

COMMISSION MEDICALE DU DISTRICT :

Informations du Dr SCELLIER Christian concernant les examens cardio des arbitres saison 2019-2020.

Informations concernant les nouveaux et les anciens arbitres de district sur la nécessité de passer les examens suivants à partir de cette saison :

Arbitres de plus de 18 ans :

1 échographie cardiaque. Pour ceux en ayant déjà passé une, faire parvenir le compte rendu (si pas déjà fait) au secrétariat du district. Pour ceux qui n'en ont jamais passé, prendre rendez-vous auprès d'un cardiologue pour pouvoir la passer au cours du premier semestre 2020. Envoyer le compte rendu au secrétariat du DIF.

De plus pour les arbitres de plus de 35 ans : une épreuve d'effort est dorénavant obligatoire à partir de 35 ans puis tous les 5 ans. Donc, de même, ceux en ayant déjà passé doivent envoyer au secrétariat le compte rendu (si déjà pas fait).

Et ceux n'en ayant pas encore passé, doivent prendre rendez-vous auprès d'un cardiologue pour la passer dans le courant du 1^{er} semestre 2020. Puis adresser le compte rendu au secrétariat du DIF.

Les arbitres qui n'auront pas fait cette démarche se verront refuser la délivrance de leur licence l'été prochain tant que l'examen demandé ne sera pas réalisé. Et étant donné les délais auprès des cardiologues ils risquent de rater le début de saison.

COURRIERS DIVERS :

FFF / FOOT 2000 : Indisponibilités Arbitres / Observateurs.

COMMISSION DE DISCIPLINE : fiches navettes, pris note.

COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE : réponse de Mr GIROUD-GARAMPON Hervé au club de SP. RIVES pour candidature entrée dans l'arbitrage du 11/18/25 janvier 2020, pris note.

COURRIERS CLUBS :

AS LATTIER : remerciements pour réponse favorable de la CDA. Pris note.

SP RIVES : Candidature pour prochaine formation d'entrée dans l'arbitrage du 11/18/25/ janvier 2020, pris note.

FC CHIRENS : nous signale le déplacement d'un jeune arbitre sans tuteur lors de son tout premier match, transmis au responsable pour enquête et suite à donner.

US BEAUVOIR ROYAS : récusation arbitre, suite match FC COLLINES /BEAUVOIR D3 P C du 01/12/2019, transmis au responsable pour enquête et suite à donner.

FC SEYSSINS : récusation arbitre, match Séniors D1 du 07/12/2019, EYBENS 2 / SEYSSINS 1, transmis au responsable pour enquête et suite à donner.

FC MOIRANS : demande arbitre match féminines à 11 D E, du 15 /12 / 2019 à 11h00 – stade Collette Besson à Moirans, MOIRANS FC1 / VOUREY FOOT 1, transmis au responsable concerné pour suite à donner dans la mesure de ses possibilités.

US VAL D'AINAN : demande arbitre match U15 D3 P F, du 07 /12 / 2019 à 12h30 – stade de la Martinette St Geoire en Valdaine, ST GEOIRE EN VALDAINE / FCVH, transmis au responsable concerné pour suite à donner dans la mesure de ses possibilités.

US RO CLAIX : demande arbitre pour les matchs U15 D3 Poule D :

* IZEAUX / US RO CLAIX du 07/12/2019 à 15 h00 à Izeaux.

* US RO CLAIX / MOIRANS FC du 14/12/2019 à 14 h30 à St Romans.

Transmis au responsable concerné pour suite à donner dans la mesure de ses possibilités.

AS CESSIEU : demande arbitre match Féminines à 11 D2, du 08 /12 / 2019 à 10h00 – s CESSIEU/ VALMONTAISE, transmis au responsable concerné pour suite à donner dans la mesure de ses possibilités.

AS DOMARINOISE : absence arbitre match U18 D3, AS DOMARIN / ST MAURICE L'EXIL, transmis au responsable pour enquête et suite à donner.

TOUR ST CLAIR : absence arbitre assistant 2 match D1, TOUR ST CLAIR / GIERES, du 01/12/2019, transmis au responsable pour enquête et suite à donner.

OLYMPIQUE VILLEFONTAINE : absence arbitre match D2 Poule B, VILLEFONTAINE / FORMAFoot-



PV N°463 **JEUDI 5 DECEMBRE 2019**

BIEVRE, du 01/12/2019, transmis au responsable pour enquête et suite à donner.

COURRIERS ARBITRES :

OZEN Furkan : envoi fiche de renseignements avec coordonnées.

EKINCI Denis : envoi fiche de renseignements avec coordonnées.

HAGLI Georges : demande renseignements concernant la formation PRE-LIGUE, Mr RAHIS Dylan vous transmettra directement les informations demandées.

**ATTENTION
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES
T'ES SUR LA TOUCHE
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.

COMMISSION F.M.I.

REUNION COMMISSION DU 03 DECEMBRE 2019

Président : M. MALLET

Présents : MM. BOULORD, MONTMAYEUR ; GIROUD GARAMPON

CONVOCATIONS

En accord avec la CDA, la commission FMI recevra au District de l'Isère le mardi 17 Décembre à 19h Mr ELFAS-KAOUI Fahd

FMI - RAPPEL IMPORTANT DE DÉBUT DE SAISON Pour les CLUBS

- Chaque utilisateur étant amené à utiliser la FMI doit avoir vérifié la validité de son mot de passe avant le jour J-3 (par exemple le jeudi pour le dimanche) :

- Pour les utilisateurs qui ont l'habitude d'accéder à Footclubs : en se connectant à Footclubs (<https://footclubs.fff.fr>)

- Pour les utilisateurs FMI exclusivement (Invité FMI) : en utilisant le module dédié dans la rubrique assistance de la FMI (<https://fmi.fff.fr/assistance>)

ATTENTION :

L'équipe recevante est en charge de la FMI à cest la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.

I) PREPARATION DES EQUIPES BONNES PRATIQUES**⇒ L'EQUIPE RECEVANTE ET L'EQUIPE VISITEUSE**

La préparation des équipes doit être réalisée via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) **UNIQUEMENT**.

Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :

- Pour les matchs du samedi => dès le mardi et jusqu'au vendredi soir 21H au plus tard
- Pour les matchs du dimanche => dès le mercredi et jusqu'au samedi soir 21H au plus tard

II) RECUPERATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNEES DU MATCH**⇒ UNIQUEMENT L'EQUIPE RECEVANTE**

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**. Elles ne doivent être réalisées que sur la tablette de l'équipe recevante :

- Pour les matchs du samedi => entre le vendredi 22 heures et le samedi 10 heures **impérativement, puis désactiver le wifi**
- Pour les matchs du dimanche => => entre le samedi 22 heures et le dimanche 10heures **impérativement, puis désactiver le wifi**

IMPORTANT : Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ces ajustements.

En cas de match non joué (forfait ou report de match), **la F.M.I. doit être faite le jour même**. Impossible de la faire le lendemain.

La F.M.I. doit être envoyée impérativement avant le lundi 13 h 00

COMMISSION DELEGATIONS

REUNION DU MARDI 03 DECEMBRE 2019

PRESIDENT : CICERON FABIEN - Portable : 06.33.54.57.25

PRESENTS : MM. BOULORD JEAN MARC, HESNI MOHAMMED, MONTMAYEUR MARC

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 16h à 20h00



L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR



Merci de FAIRE IMPÉRATIVEMENT toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :
E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.
Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite 1 mois avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les 5 Jours qui suivent le tirage des rencontres.

Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer : L'heure et le lieu de la rencontre.

Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District *DOCUMENTS*, Trombinoscope des Délégués 2018-2019.

Communication pour les délégués :

Les délégués qui sont en D1 et D2 doivent contrôler l'éducateur qui est présent sur le banc afin de vérifier que ce soit bien l'éducateur déclaré à la commission des règlements avec le diplôme demandé pour ces divisions. Il faudra noter que les éducateurs diplômés sont bien présents à la rencontre dans l'onglet « Règlements Locaux » en précisant nom prénom et club

DESIGNATIONS :

Samedi 07 Décembre 2019				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
Féminine à 11 D2	LCA FOOT 38	SUD ISERE	MORE Claude	Frais au Club de LCA Foot 38
U18 D1 Poule A	NIVOLAS	VALLEE DE GRESSE	HUGOT Daniel	Caisse de Péréquation
U18 D1 Poule B	ECHIROLLES 2	ISLE D ABEAU	GUEDOUAR Ridha	Caisse de Péréquation
U15 D1	SEYSSINET	SEYSSINS	NAVARRO Sébastien	Caisse de Péréquation
Sénior D2 Poule C	SAINT CASSIEN	REVENTIN	BOULORD Jean Marc	Caisse de Péréquation

Dimanche 08 Décembre 2019				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
Sénior D1 Poule B	LE VERSOUD	SAINT ANDRE LE GAZ	DIASPARRA Guillaume	Caisse de Péréquation
Sénior D2 Poule C	RIVES	DOLOMIEU	CICERON Fabien	Caisse de Péréquation
Sénior D3 Poule A	PAYS D ALLE-VARD	EYBENS 3	DUTCKOWSKI Yoan	Caisse de Péréquation

Sénior D3 Poule A	SAINT QUENTIN	JARRIE CHAMPS 2	MALLET Marc	Caisse de Péréquation
Sénior D3 Poule C	ASP BOURGOIN	CHEYSSIEU	BLANCHEFLEUR Bernard	Caisse de Péréquation
Sénior D4 Poule A	VOREPPE 2	SAINT GEORGES DE COMMIERS	AVETTAND Julien	Frais au Club de Saint Georges de Commiers
Sénior D4 Poule A	SAINT MARTIN D URIAGE	TUNISIENS SMH 2	SOUDANI Hamid	Caisse de Péréquation
Sénior D4 Poule A	CROLLES 2	GRESIVAUDAN 2	BENZEGHIBA Tofik	Caisse de Péréquation
Sénior D4 Poule B	TURC DE GRENOBLE	BEAUCROISSANT	AHMED HEZAM Zine	Frais au Club de Beaucroissant
Sénior D5 Poule A	DOMENE 2	FROGES	EL RHAFFARI Reda	Frais au Club de Domène

COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

REUNION COMMISSION DU 03 DECEMBRE 2019

Président M. MALLET

Présents : M. MONTMAYEUR, JP BERT, H GIROUD GARAMPON ; A EL GHARBI

COURRIERS

Club de Deux Rochers : Vous devez envoyer votre liste de délégués avec les numéros de licence, pour que cette liste soit prise en compte

Rapport de délégués D. HUGO, N.DURAND, G. DIASPARRA

Rapport arbitre M.GIROUD

BONUS MALUS

Le bonus-malus seniors est à jour au PV numéro 463 sur le site du District de l'Isère Football

Article 62-2-2 des règlements généraux du District concernant le Bonus/malus.....

.....Les clubs **peuvent contrôler régulièrement leurs** décomptes et prendre ainsi rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles modifications

RECIDIVE CLUBS

Le tableau à jour au PV numéro 462 est sur le site.

Les clubs ont reçu l'information sur la boîte mail officielle du club dès la parution de la sanction et le PV de la commission éthique a repris ces informations tout au long de la saison.



DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de licence** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous validerons les vignettes dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.

Listes non reçues ce jour

2 Rochers ; Ascol Foot 38 ; Beaurepaire ; Bourg Oisans ; Bourgoin ASP ; Claix ; Cote Saint Andre ; Creys-Morestel ; Crolles ; Crossey ; Domene ; Eybens ; Fc2;Froges ; Gieres ; Grenoble Dauphiné ; Gresivaudan ; Isle D'abeau ; Les Avenières ; Nivolas V. Cs Noyarey ; Pont de Claix ; Pontcharra ; Quatre Montagnes ; Rachais E.S. ; Rives ; Ro-Claix .St Andre Le Gaz ; St Antoine ; St Geoire Valdaine ; St Hilaire de la Cote ; St Maurice l'Exil ; Tour St Clair ; Touvet Terrasse ; Tunisien SMH ; Turcs Grenoble ; Portugal ; USVO ; Vallée Bleue ; Vallée De l'Hien ; Vareze ; Villefontaine ; Virieu – Valondras ; Voreppe ; Vourey

Listes reçues mais non validée Formafoot ; la Sure

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District.

COMMISSION FEMININES

RÉUNION DU MARDI 03 DÉCEMBRE 2019

Président : Jacques Issartel

Excusé : Thierry Truwant

Boite mail officielle : feminines@isere.fff.fr

Courriers : E G 2 F, VOIRON/MOIRANS, E S TARENTEISE, LAURAFoot, NIVOLET, COLLINES, FREDERIC CROUZET, BREZINS, FONTAINE, FORMAFOOT BV, VALLEE BLEUE, LA BATIE MONTGASCON, CHARVIEU, GRESIVAUDAN, ACND, VER SAU, PAYS D'ALLEVARD, MOIRANS, VALLEE DU GUIERS, ES TARENTEISE, MAIRIE DE CHAMPIER, LIERS, JEAN LOUIS SOZET, CORBELIN, ISLE D'ABEAU, NIVOLAS TOUR ST CLAIR, PONTCHARRA, GAPS, RACHAIS, LCA FOOT, 2 ROCHERS, GUC FF, ECHIROLLES

CHALLENGE FESTIVAL U13F

La finale départementale aura lieu le samedi 4 avril (lieu à définir). Possibilité de créer des équipes de

clubs (au minimum 10 joueuses) ou des ententes entre 2 ou 3 clubs sachant que ces ententes ne peuvent se qualifier pour la finale régionale

Autorisées à jouer : U 13 F, U 12 F + 3 U 11 F

Date butoir des engagements : 15 janvier 2020

Si plus de 8 équipes engagées, nous organiserons un tour de cadrage le 8 février

COUPE MONIQUE BERT A 11

27^{ME} tour : 23 février 2020

¼ de finale : **26 avril 2020**

½ finale : **24 mai 2020**

COUPE U18 A 8

Déroulement de la coupe

- Second tour le 14 Décembre 2019
- 1 Match de cadrage le 1^{er} **Février 2020**
- ½ **Finale le 11 Avril 2020**
- Finale le 14 Juin 2020

COUPE SENIORS A 8

Déroulement de la coupe

- Second tour le 15 Décembre 2019
- Tour de cadrage le 23 février 2020
- ¼ **Finale le 12 Avril 2020**
- ½ **Finale le 26 Avril 2020**
- Finale le 14 Juin 2020

COUPE DEPARTEMENTALE FEMININES FUTSAL

Vous pouvez vous inscrire dès à présent (date limite d'inscription le 10 décembre)

Pour plus d'informations, les clubs intéressés doivent consulter les PV de la commission Futsal

U15 F

Règlementairement, les U15 F jouent avec un ballon catégorie 5

RAPPEL

La commission rappelle que les courriers **FEMININES** doivent être envoyés à la commission **FEMININES** et non à la **SPORTIVE** !

Pour faciliter le travail de lecture il est nécessaire d'indiquer

Systematiquement :

La Catégorie, la Poule et la Journée !!!



PV N°463

JEUDI 5 DECEMBRE 2019

Toujours d'Actualité

- La dérogation pour permettre à 3 U16 et 3 U17 d'évoluer en seniors est reconduite pour l'année 2019 / 2020 avec l'accord du médecin fédéral
 - Pour jouer le samedi matin, il faut l'accord du club adverse
 - Depuis l'Assemblée Fédérale de juin 2019, les U16F peuvent jouer en U15G
 - lors des rencontres de coupe ou de championnat le port des boucles d'oreilles et des piercings même strappées est strictement interdit
- De même que le port d'un couvre-chef (circulaire 4.02 juillet 2014)

Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements ; Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

Le Président
J. Issartel

COMMISSION FOOT ENTREPRISE

REUNION DU MARDI 03 DECEMBRE 2019 – PV 463

Présents : Patrick MONIER - Farid EL MASSOUDI.

CORRESPONDANCE

Courriel CFE (Commission Foot Entreprise) : foot-entreprise@isere.fff.fr

78. FC St Martin d'Uriage : noté, en attente de coordonnées correctes du club de Villeneuve.

79. Fontaine les Iles : noté (FM).

80. FC Billieu : possibilité de joueur sur Bachelard (stabilisé), merci de confirmer à la CFE.

81. Fasson: noté, match non joué contre Villeneuve, impossibilité de joindre un correspondant.

82. CEA 1 ST : noté, match contre ASPTT 1 (J05) reporté à une date ultérieure.

83. CD Varcès : noté, matches à **St-Quentin-sur-Isère à 20h30, concernant la coupe futsal entreprise rien de défini à ce jour, en attente d'un nombre d'équipes engagées suffisant.**

84. ASPTT 3 Sifac : noté (FM).

COORDONNEES

Arbitres : Riad NASRI, 06.21.62.45.26.

Règlements : Jean-Marc BOULORD, 06.31.65.96.77.

Terrains ville de Grenoble : Dominique BOENIGEN, 06.07.24.82.69.



ASSEMBLEE GENERALE D'HIVER DU DISTRICT

L'Assemblée Générale d'Hiver du District aura lieu **samedi 07 décembre 2019 à 09h00** au TSF (Tremplin Sport Formation, Domaine de la Brunerie, 108 boulevard de Charavines) à **Voiron** (pointage de 07h45 à 09h00).

La Présence d'au moins un représentant (muni de sa licence) par club est obligatoire.

Présence du président du club (ou d'un membre licencié au club et du pouvoir signé du président avec le cachet du club). Le pouvoir est téléchargeable sur le site du district.

Il n'y a plus possibilité de donner pouvoir à un représentant d'un autre club.

Toute absence d'un club sera sanctionnée (amende, voir Règlements Généraux du District)

COUPE FUTSAL-ENTREPRISE

La 7^{ème} édition de la Coupe Futsal-Entreprise (coupe organisée par la Commission Futsal uniquement pour les équipes participant aux compétitions Foot Entreprise et Foot Senior à 8 & Entreprise) aura lieu en janvier 2020. Les équipes intéressées (minimum 5 joueurs par équipe) peuvent s'inscrire auprès de la Commission Futsal ou de la Commission Foot Entreprise. Pour toute demande d'information, contacter la commission Futsal ou la commission Foot Entreprise

COUPE DE L'ISERE ENTREPRISE A 11

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

A03. CEA 2 Grenoble – Belledonne.

Lundi 09/12/2019, 20H15. Jean Jullien, Sassenage.

A03. ASPTT 2 ST – ASPTT 3 Sifac.

Lundi 09/12/2019, 20h30. Stade de la Dent de Crolles, Crolles.

B03. CD Varcès – Air Liquide.

Lundi 09/12/2019, 20h45. Stade de la Tour, Saint-Quentin-sur-Isère.

B03. GSE – CEA 1 ST.

Lundi 09/12/2019, 20h00. Espagnac, Grenoble.

B03. Exempt : ASPTT 1 La Poste.

FOOT ENTREPRISE A 11 - D1

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

RJ01. CEA 1 ST – Belledonne.

Lundi 16/12/2019, 20h15. Jean Jullien, Sassenage.

J06. ASPTT 1 La Poste – GSE.

Lundi 16/12/2019, 20h00. Espagnac, Grenoble.

J06. Air Liquide – ASPTT 3 Sifac.

Lundi 16/12/2019, 20h30. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

J06. CEA 2 Grenoble – ASPTT 2 ST.

Lundi 16/12/2019, 20h30. Stade de la Dent de Crolles, Crolles.

Exempt (16/12/2019) : CEA 1 ST.



L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR



COUPE DE L'ISÈRE SENIORS ET

ENTREPRISE

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

T03. Métropolitains – Deux Rochers 2.

Lundi 09/12/2019, 20h00. Bachelard, Grenoble.

T03. Saint-Martin d'Uriage 2 – Jarrie-Champ.

Lundi 09/12/2019, 20h00. Bachelard, Grenoble.

Matches à jouer semaine du 09 au 12/12/2019

T03. Saint-Martin d'Hères – Umicore Foot.

T03. Bilieu – Eybens.

T03. Touvet-Terrasse – Fasson.

T03. Saint-Paul-de-Varces – Fontaine Les Iles.

T03. Saint-Martin d'Uriage 1 – Deux Rochers 1.

T03. Seyssins – Villeneuve.

T03. Exempt : Abbaye.

FOOT SENIOR A 8 ET ENTREPRISE- D1

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

J06. Métropolitains – Saint-Martin d'Hères.

Lundi 16/12/2019, 20h00. Bachelard, Grenoble

Matches à jouer semaine du 16 au 19/12/2019

J06. Jarrie-Champ – Eybens.

J06. Saint-Martin d'Uriage 1 – Fasson.

J06. Deux Rochers 1 – Villeneuve

FOOT SENIOR A 8 ET ENTREPRISE – D2

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

J06. Saint-Martin d'Uriage 2 – Umicore.

Lundi 16/12/2019, 20h00. Bachelard, Grenoble.

Matches à jouer semaine du 16 au 19/12/2019

J06. Seyssins – Deux Rochers 2.

J06. Abbaye – Saint-Paul-de-Varces.

J06. Bilieu – Touvet-Terrasse.

J06. Exempt : Fontaine Les Iles.

COMMISSION FUTSAL

T. 04.76.26.87.74

REUNION DU MARDI 03 DECEMBRE 2019

Présents : MM. LOUIS J. - CARRETERO C.- GELMO B

Excusés : M.J MUFFAT-JOLY - SUEUR P.

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre Mr CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01

COURRIERS :

Vie et partage : Lu et noté : Vie et Partage 2 / Arbre de Vie 1: Le samedi 07/12/2019 à 14h (Gymnase Croix de Verrine - Grenoble).

FO Rivois : Lu et noté.

US Corbelin : **Lu et noté.**

Pays Voironnais : Lu et noté.



INFO :

Les U17 ne peuvent jouer en séniors qu'avec le double surclassement **médical**.

Tous les clubs de futsal jouant au plus bas niveau (D2) qui dépendent d'un club libre peuvent faire participer un maximum de 3 joueurs possédant une licence foot libre.

RAPPEL A TOUS LES CLUBS : les changements de date des rencontres doivent nous être communiqués au minimum 10 jours avant la date de la rencontre par mail.

Coupe Nationale Futsal : Le week-end du 07/08/12/19

4°tour : Espoir Futsal 38 1 / Futsal Club Forez
Vaulx en Velin / Futsall des Géants
Vie et partage 1 / Condrieu Futsal Club
Fontaine As 1 / Amateur Lyon Futsal

Coupe Départementale Futsal Jeunes U13 ; U15 ; U18 et Féminines séniors:

Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire auprès du DIF, la date de clôture des inscriptions est fixée au 10/12/2019. Par ailleurs, si un club a la possibilité de nous accueillir pendant la trêve hivernale, merci de faire un courrier au DIF.

Clubs inscrits :

U13 : USVO : 3 équipes.
FO Rivois : 1 équipe.
US Corbelin : 1 équipe + 1 équipe sous réserve.

U15 : Mistral FC : 3 équipes.
FO Rivois : 1 équipe.

U18 : Nuxerete Fs 38 :1 équipe.

Féminines Séniors : Pays Voironnais : 1 équipe.
FO Rivois : 1 équipe.

Championnat D1 :

1° journée (du 30/09 au 06/10/19):

Vie et Partage 2 / RC Virieu Futsal 1 : Pour cause de gymnase non disponible, la rencontre est reportée à une date ultérieure.

3° journée (du 11/11 au 17/11/19):

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR



PV N°463

JEUDI 5 DECEMBRE 2019

Pays Voironnais / L'arbre de Vie 1 : Reporté à une date ultérieure.

6° journée (du 09/12/19 au 15/12/19):

Futsal Picasso 1 / Pays Voironnais : Le vendredi 13/12/19 à 20h00 (gymnase Pablo Picasso, Echirolles).

Futsal O.Rivois / JOGA 2 : Le samedi 14/12/19 à 19h45 (gymnase P Beghin, Moirans).

L'arbre de vie 1 / Vie et Partage 2 : **Le Vendredi 13/12/19 à 20h30 (Gymnase COSEC, Bourgoin-Jallieu).**

RC Virieu Futsal 1 / Nuxerete Fs 38 1 : Le Vendredi 13/12/19 à 20h30 (Halle des sports, Virieu).

Championnat D2 :

3° journée (du 11/11 au 17/11/19):

Espoir Futsal 38 2 / Nuxerete Fs 38 2 : **Reporté pour cause de réquisition du gymnase par la Préfecture suite aux intempéries.**

6° journée (du 09/12/19 au 15/12/19):

Mistral Grenoble / RCA Futsal 2 : Le Vendredi 13/12/19 à 20h30 (Gymnase Ampert, Grenoble).

Crolles Fc 3 / Futsal des Géants 2 : Reporté pour gymnase indisponible.

Fontaine As / Espoir Futsal 38 2 : Le Dimanche 15/12/19 à 15h00 (Gymnase Gérard Philippe, Fontaine).

Exempt / Nuxerete Fs 38 2.

Coupe départementale Futsal séniors :

Tour de cadrage :

Vie et Partage 2 / Arbre de Vie 1: Le samedi 07/12/2019 à 14h (Gymnase Croix de Verrine - Grenoble).

Pays voironnais / RCA 2 : **Le dimanche 08/12/2019 à 15h00 (Gymnase Lafaille - Coublevie).**

Nuxerette 2 / Futsal des géants 2 : **Le samedi 07/12/2019 à 15h00 (Gymnase Charles de Gaulle - Noyarey).**

COMMISSION DES REGLEMENTS

TEL 04 76 26 82 96

REUNION DU MARDI 3 DECEMBRE 2019

Présents (e) : Mme BLANC, MM. BOULORD, REPELLIN, GALLIN, HUGOT, ROBIN, BONO.

Absent excusé : M. PINEAU

COURRIERS

AM.LAIQUE ST MAURICE L'EXIL / NIVOLAS VERMELLE - COUPE U15

Le club de NIVOLAS VERMELLE doit confirmer le score du match au plus tard le 3/12/19.

Considérant le courrier du club de NIVOLAS VERMELLE

Le score de la rencontre est homologué :

ST MAURICE L'EXIL : 6

NIVOLAS VERMELLE : 1

SAINT MAURICE L'EXIL qualifié pour le tour suivant.

Dossier transmis à la commission sportive.

US RUY MONTCEAU 2 / NIVOLAS VERMELLE 2 - SENIORS - D4 – POULE E – MATCH DU 01/12/2019

La commission de règlements donne match à jouer à une date qui sera définie par la commission sportive.

AS DOMARIN 2 / CVL38 2 - U 15 - D3 - POULE H - MATCH du 30/11/19

La commission de règlements donne match à jouer à une date qui sera définie par la commission sportive.

SEYSSINET – FEMININES à 8 –

Prière de nous adresser une copie du certificat médical actuel et le certificat fédéral de Me GUEDOUAR Ines - Licence n° 2546776290 pour justificatif de port de casque pour le 10 décembre au plus tard.

TERRAIN SUSPENDU

N°41 : U.S.VILLAGE OLYMPIQUE 2

Considérant ce qui suit :

- ~~La rencontre du 10/11/2019 : USVO 2 / FROGES – D – POULE A – ne s'est pas jouée suite au forfait de l'équipe VILLAGE OLYMPIQUE 2.~~
- ~~Le match de suspension de terrain n'a pas été purgé~~

~~Par ces motifs, L'équipe de l'USVO 2 est priée de nous communiquer pour le lundi 02 décembre au plus tard le lieu de la rencontre D5-A : USVO 2 / ST MARTIN D'HERES 3 du 8/12/19.~~

Considérant que le club de U.S.VILLAGE OLYMPIQUE n'a pas fourni de terrain de repli à la date prévue (lundi 02/12/2019),

Par ce motif, la C.R. décide : match perdu par forfait à l'équipe 2 de l'U.S.VILLAGE OLYMPIQUE.

U.S.VILLAGE OLYMPIQUE 2 (moins un, (-1) point, zéro but)

ST MARTIN D'HERES 3 (trois (3) points, trois (3) buts).

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°41 bis : U.S.VILLAGE OLYMPIQUE 2

Dossier ouvert pour forfait à trois reprises.

Considérant ce qui suit :

- l'art 23-3 des R.G. du District Isère football – Forfaits :

« 23-3-1 - Le District fait application par ses instances et pour ses clubs des mêmes dispositions que celles prévues à l'article 130 et fait application de l'article 159 des Règlements Généraux de la F.F.F. En outre, un club déclarant ou déclaré forfait à trois reprises en championnat, est considéré comme forfait général.

L'équipe déclarée forfait général est classée dernière de sa poule. »

- Le forfait lors de la rencontre du 22/09/2019 à le VERSOUD.
- Le forfait lors de la rencontre du 10/11/2019 contre FROGES.
- Le forfait lors de la rencontre du 8/12/2019 contre ST MARTIN d'HERES 3.

Par ces motifs, la C.R. déclare l'équipe 2 de U.S.VILLAGE OLYMPIQUE, forfait général pour la saison 2019-2020.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère

N°62 : SEYSSINET AC 3 / VOIRON FC 2- SENIORS - D4 – POULE B - Match du 01/12/2019

Dossier ouvert pour match arrêté à la 3^{ème} minute.

Considérant ce qui suit :

Le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre, relatant les circonstances motivant l'arrêt de la rencontre, à la 3^{ème} minute : Terrain impraticable.

Par ce motif, la CR donne match à rejouer à une date fixée par la commission compétente.

Score au moment de l'arrêt de la rencontre : 0/0

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°63 : CESSIEU AS 2 / VALLEE BLEUE F.C. 2 – CHALLENGE U13 – FESTIVAL ISERE – PHASE 1- MATCH DU 23/11/2019.

Dossier ouvert pour match arrêté à la 13^{ème} minute.

Considérant ce qui suit :

Le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre, relatant les circonstances motivant l'arrêt de la rencontre, à la 13^{ème} minute : Terrain impraticable.

Par ce motif, la CR donne match à rejouer à une date fixée par la commission compétente

Score au moment de l'arrêt de la rencontre : 1/1

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°43 – F.C. DOMENE AS 1 / CROLLES F.C. 1 - U13 - D2 - POULE A - MATCH 09/11/2019

Dossier ouvert pour joueur non inscrit sur la feuille de match.

Considérant ce qui suit :

- la réserve de CROLLES : participation d'un joueur de DOMENE sous l'identité d'un autre joueur licencié.
- les éléments en sa possession,

La CR donne match perdu par pénalité au club de DOMENE.

DOMENE (-1 (moins un) point, zéro (0) but.)

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

PRESIDENT

Jean Marc BOULORD

06 31 65 96 77

SECRETAIRE

Aline BLANC



COMMISSION SPORTIVE ET COUPES

RÉUNION DU 3 DECEMBRE 2019

Présents : A. Brault / L. Mazzoleni / G. Bouat / D. Guillard / D. Marchal / C. Maugiron / A. Remli

Excusé : B. Buosi

Adresse mail de la commission : sportive@isere.fff.fr

Arrêtés Municipaux pour le 1° Décembre :

Varces, St Sorlin de Vienne, Eyzin-Pinet, Domène, Corbelin, Dolomieu, Fontanil, Saint Egrève, Saint Chef, Charantonay, Beauvoir, St Vérand, St Romans, Cessieu, St André le Gaz, Champier, Naintoin, Moidieu, Septême, Voiron.

U10 U10/U11 U11

RAPPEL : Les plateaux du 16 Novembre sont reportés au 14 Décembre

U10-U11 : Poule X : ES RACHAIS remplace exempt pour les plateaux Automne restants

Responsable Claude MAUGIRON Tél : 07 77 20 71 86

U13

CHALLENGE NATIONAL FESTIVAL

Plateau V : CVL38, UNIFOOT et VEZERONCE HUERT 2 est à jouer le 14/12

Plateau M : ST GEOIRE EN VALDAINE, VOREPPE et LA MURETTE se jouera à Saint Geoire le 14/12 pour les 2 matchs de VOREPPE

De ce fait les matchs de championnat de toutes les équipes concernées par ce report, prévus à cette date, sont remis au 25/01/2020

Responsable Daniel GUILLARD, tel : 06 87 34 22 88

U15 A 11

Rappel à tous les clubs concernant les horaires de matchs : merci de passer par footclubs

Courrier : LCA FOOT 38 / DOMARIN réponse ci-dessous

Match DOMARIN 2 /CVL 38 2 non joué dossier transmis aux règlements.

Challenge Augustin Dominguez : SEYSSINET 2/LCA FOOT 2 38 est reporté au 18 décembre 2019 à 18h00

USVO 2 /MANIVAL 2 Suite à la décision de la commission des règlements de faire jouer le match celui-ci est reporté au 21 décembre 2019

Coupe Pierre Dubois : SUD ISERE 2/ EYBENS 2 Suite à la décision de la commission des règlements de faire jouer le match celui-ci est reporté au 21 décembre 2019

Pour information, la date du 21 Décembre a été utilisée pour ces reports car ce sont des matchs de coupe et que le tour suivant de ces coupes aura lieu fin janvier

Responsable : DAN MARCHAL, Tel : 06.24.79.26.38

U18

Rappel à tous les clubs concernant les horaires de matchs : merci de passer par footclubs

Les matchs en retard du 23 et 30 Novembre ont été reprogrammés. Voir sur le site du district

Responsable B. BUOSI, tel : 06.74.25.85.94

U20

Rappel à tous les clubs concernant les horaires de matchs : merci de passer par footclubs

Responsable B. BUOSI, tel : 06.74.25.85.94

SENIORS

Report des rencontres de D1 à D4 non jouées le 1° Décembre : La programmation des matchs non joués sera visible sur le site en fin de semaine.

Après validation, les rencontres concernant des équipes ayant déjà deux matchs en retard, reprogrammées le 27 Janvier pour la coupe et le 2 Février pour la journée de championnat du 17 Novembre, seront repositionnées le 22 Décembre à 14H00

VETERANS

L'entente Bas Bugéy Rhône incorpore la poule C vétérans Nord Isère à la place de Vallée Bleue.

Tirage au sort Coupe vétérans Tour de cadrage Vendredi 13 décembre 2019 :



Coupe Vétérans Grenoble : Vallée Gresse 2 – Eybens 2 / St Paul de Varces 1 – Jarrie Champ 1 / Eybens 1 – Tunisiens SMH 1 / Tullins 1 – Manival 1 / St Martin d'Hères 1 – ASIEG 1.

Coupe Vétérans Nord Isère : Sérezin Tour 1 – Cote Saint André 1 / St Maurice Exil 1 – St Hilaire de la Cote 1.

Responsable : Amar REMLI, tel : 06.28.32.60.35

Le Président
L. Mazzoleni

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU MARDI 03 DÉCEMBRE 2019

PRESIDENT : CHASSIGNEU GUY

Membres CDTIS : BALDINO CATALDO - TOUILLON JEAN FRANCOIS

Infos Commission : Pour joindre la Commission : Le lundi de 10h à 15h30.
Tél : 04 76 26 82 95

Courriers : Destinés à la CDTIS sont à adresser à : terrains@isere.fff.fr

Courriers envoyés :

- MAIRIES : EYBENS – FROGES - RUY MONTCEAU – TREPT
- LAURA FOOT : ST MARCELLIN (Soranzo2)
- CLUB : AS FONTAINE

Courriers recus :

- MAIRIES : FROGES - TREPT

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR



- CLUB : AS FONTAINE
PV N°463 **JEUDI 5 DECEMBRE 2019**
- DELEGUE :

Demande d'Avis Préalable : ST MARCELLIN (en cours) – SEPTEME (en cours) – ST GENIX les VILLAGES (en préparation)

Confirmation de classement à prévoir:

- **Eclairage** : – ST SAUVEUR – ST GEORGES de COMMIERS – EYBENS (5/12 ?)
- **Installation Sportive** : EYBENS (Piot) - ST GEORGES DE COMMIERS – ROCHE – GRENOBLE (ARGOUGES) – FROGES

Avis Technique Favorable: - Club de **PONTCHARRA** peut utiliser l'installation Sportive « ILE FRIBAUD » suite au courrier de la Mairie de PONTCHARRA pour la mise aux normes au niveau 5 de cette installation pour la saison 2019/2020

Club **FC LA COTE ST ANDRE (U15 et U18 D1)** pour utiliser l'installation Sportive Terrain synthétique avec vestiaires du gymnase.

Club de **FROGES** suite aux problèmes rencontrés sur le terrain principal « MARIUS MARAIS » (pelouse dégradée), le club de FROGES peut utiliser son terrain annexe (**Stabilisé**) pour ces rencontres officielles. Cette aire de jeu possède le classement de niveau 6.

Club de **ROCHE**, suite à un échéancier transmis à la CDTIS, le terrain municipal de ROCHE peut être utilisé en compétition officielle pour la saison 2019/2020. Le classement définitif de cette installation sera effectué dans les prochaines semaines.

Club **ASP BOURGOIN**, peut utiliser l'installation sportive de « **PRE-POMMIER** ». Installation en cours de classement au niveau 5SYE. La CDTIS donne un avis technique favorable tout en faisant remarquer que le **club organisateur** doit prévoir la sécurité des joueurs lors du trajet aux sanitaires (extérieur).

Le club **OL ST MARCELLIN** peut utiliser l'installation sportive de **SORANZO 2** (Synthétique) Installation en cours de classement pour le niveau **6SYE**. La CDTIS donne un avis technique favorable tout en faisant remarquer que le club organisateur doit prévoir la sécurité des officiels et joueurs.

CONFORMITE DE VOS INSTALLATIONS SPORTIVES

La **CDTIS** rappelle aux clubs que pour participer aux rencontres officielles, les Installations Sportives doivent être classées suivant le règlement des Terrains et Installations Sportives approuvé par l'Assemblée Générale de la FFF en date du 31 mai 2014, est exigée par le règlement de la compétition. Dans le cadre du Règlement de la FFF et selon le code du Sport (art.L.131.16), une installation utilisée pour

l'organisation d'une manifestation ouverte à ses licenciés(es) en compétition officielle doit être classée.

RAPPEL : ACCESSION

**Dans le cadre d'une accession au niveau supérieur de compétition, la mise en conformité au présent règlement devra être réalisée dès la 1^{ère} année, possibilité de renouveler 1 voire 2 ans.
Le délai prévu, en ce cas fera l'objet d'un échéancier entre le propriétaire de l'installation Sportive et la CDTIS, signé par les deux parties dès la première année d'accession.**

Il a été établi des niveaux de classement en correspondance avec le niveau de compétition recommandée suivant les RG du District de l'Isère (art. 40)

Art 40.1 : Les Installations Sportives des clubs opérant en **D1** et **D2** seniors masculins du District de l'ISERE doivent être classées de **Niveau 5**.

Note : Les Installations Sportives des clubs jouant à onze en **D1**, féminine ainsi qu'en U19, U17, et U15 doivent être classées de **Niveau 5**.

	Correspondance Compétition Seniors masculins	Compétition Seniors féminines ainsi que U19 / U17 / U15
Niveau 5	D1 –D2	D1
Niveau 6	D3 à D5	D2 - D3
Niveau Foot à 11	Autres	
4 Niveaux pour les terrains de football réduit	Foot A8, Foot A5, Foot A4, Foot A3	

Rappel : Installations Sportives : 1 - Dans le cas d'intempéries avec des aires de jeux impraticables, utilisé le ou les terrains de **replis classés** à votre disposition.

Article 40 des RG District de l'ISERE.

2 – La configuration de l'installation sportive doit permettre d'assurer la sécurité du public et des acteurs de chaque rencontre. L'organisateur d'une manifestation sportive est responsable de la sécurité des participants ainsi que de celle du public dans l'enceinte de l'installation sportive

Rappel Sécurité sur aire de jeu : Pour les buts repliables, ceux-ci en position repliée, devront respecter la largeur de la zone de dégagement de 2.50m minimum.

Dans le cas où cette largeur ne serait pas respectée, prévoir de réduire la largeur de l'aire de jeu (Symétrique) de façon à obtenir cette largeur de sécurité.

La Commission des Terrains et Installations Sportives se tient à votre disposition pour vous conseiller sur la réglementation et la mise en conformité de vos installations.

NOUVEAUX DISPOSITIFS F.A.F.A SAISON 2019 / 2020

Présents : Michel MUFFAT-JOLY – Guy CHASSIGNEU – Jacques RAYMOND

Le Foot en Isère : Moi J'adhère

Note aux clubs : Il est demandé à tous les clubs de faire suivre les informations ci-dessous aux municipalités, collectivités qui ont des projets (**d'Equipements, de Transports et d'Emploi sur la saison 2019/2020**).

De prendre contact avec la Commission Fafa pour étudier la faisabilité du projet.

Courriers adressés par mail : terrains@isere.fff.fr

Important : Pour tous les travaux d'équipements importants (**Aire de jeu, Vestiaires, Eclairages**) il est impératif de faire une **demande d'Avis Préalable avant de faire une demande Fafa.**

Avis préalables :

- [Demande d'avis préalable pour une installation sportive](#)
- [Demande d'avis préalable pour un éclairage](#)

Renvoyez-les, accompagnés des pièces complémentaires, à la CDTIS-ISERE (pour trouver).

Ne pas attendre le mois d'avril 2020 pour présenter les dossiers Fafa, il sera trop tard

Les Nouveaux dispositifs « Fafa 2019 – 2020 », peuvent être consultés sur la page d'accueil du District de l'ISERE

Les Nouvelles Fiches Projet 2019-2020

https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2018/10/cdc_fafa_emploi_clubs_2019_2020.pdf

https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2018/10/cdc_fafa_equipement_clubs_collectivites_2019_2020.pdf

https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2018/10/cdc_fafa_terrains_beach_soccer_2019_2020.pdf

https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2018/10/cdc_fafa_terrains_foot5_2019_2020.pdf

https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2018/10/cdc_fafa_terrains_futsal_exterieur_2019_2020.pdf

https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2018/10/cdc_fafa_transport_clubs_2019_2020.pdf

Ce dispositif est ouvert à la fois aux instances Fédérales ainsi qu'aux clubs affiliés à la FFF et également, aux collectivités locales pour le dispositif « Equipements ».

Nous vous invitons à suivre le lien ci-après, <https://www.fff.fr/fafa>, afin de découvrir la page interactive où vous trouverez toutes les informations pratiques et les différentes natures de projets éligibles au dispositif Fafa :

constitution d'un dossier, pièces à fournir, fiche-projet.

D'autre part, dans le cadre du partenariat établi entre la LAuRAFoot et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les projets « équipements » portés par les collectivités ou les clubs peuvent prétendre à l'attribution d'une aide financière complémentaire allouée par le Conseil Régional au titre du schéma de cohérence régionale du football en joignant à leur demande FAFA le document suivant :

[Formulaire de demande de subvention Région Plan Football](#). [Formulaire à demander à la commission](#)

RAPPELS :

L'instruction des dossiers F.A.F.A doivent exclusivement s'effectuer via l'outil informatique.

La commission F.A.F.A du District de l'ISÈRE tient à préciser que tout dossier transmis qui sera jugé administrativement incomplet, sera automatiquement renvoyé au porteur de projet.

Le porteur de projet disposera d'un **délai d'un mois** à compter de la notification du rejet de sa demande pour présenter à nouveau un dossier complet.

STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

PLANNING WEEK-END

Du vendredi 13 décembre 2019 au lundi 16 décembre 2019

STADE PAUL ELKAIM - TERRAIN FOOTBALL (GAZON)

samedi 14 décembre 2019

Match R1 GF38 2/FC AIX LES BAINS à 18h00

TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

samedi 14 décembre 2019

Match U18 D1 FC2A/FC DEUX ROCHERS à 17h00

STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE (rugby / foot à 8)

samedi 14 décembre 2019

Plateau U10-U11 ASIEG/AS FONTAINE 2/OC EYBENS à 13h30

Match U13 D3 FC2A 2/FC SEYSSINS 2 à 15h00

Match U13 D3 FC2A/AC SEYSSINET 2 à 15h00

lundi 16 décembre 2019

Match Foot Entreprise MÉTROPOLITAINS/ST MARTIN D'HÉRES à 20h00

Match Foot Entreprise ST MARTIN D'URIAGE/UMICORE à 20h00

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

samedi 14 décembre 2019

Plateau U10 FC MISTRAL/AS SURIEUX ÉCHIROLLES/FC ÉCHIROLLES 3 à 10h30

Match U13 D4 FC MISTRAL 3/FC ST MARTIN D'HÉRES 6 à 10h30

Match U15 D3 FC MISTRAL 2/AS BAJATIÈRE à 14h00

Match U18 D3 FC2A 2/AJA VILLENEUVE à 16h00

Match seniors D1 ASIEG/US JARRIE CHAMP à 19h00



PV N°463 **JEUDI 5 DECEMBRE 2019**

TERRAIN CHARLES MUNCH - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHETIQUE)

samedi 14 décembre 2019

Match U13 D4 AS BAJATIERE/FC ST MARTIN D'HÉRES 4 à 14h00

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

samedi 14 décembre 2019

Plateau U11 US ABBAYE/FC 2ROCHERS 2/FC SEYSSINS 3 à 13h30

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (GAZON)

samedi 14 décembre 2019

Match U15 D3 GF38 FILLES 3/FC DEUX ROCHERS 2 à 14h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)

samedi 14 décembre 2019

Plateau U10 FC2A 2/AC SEYSSINET 3/FC 4 MONTAGNES à 10h30

Match U13 D4 FC2A 3/AJAT VILLENEUVE 2 à 10h30

Match U13 D4 GF38 5/FC ÉCHIROLLES à 13h30

Match U13 D2 GF38 3/AC SEYSSINET 3 à 13h30

Match U18 D3 ASIEG/AS SURIEUX ÉCHIROLLES à 15h00

Match U18 D3 FC2A 3/CS VOREPPE à 16h00

dimanche 15 décembre 2019

Match seniors D2 ASIEG 2/FC SUD ISÈRE à 14h30

lundi 16 décembre 2019

Match Foot Entreprise ASPTT/GSE à 20h00

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 14 décembre 2019

Plateau U11 GF38 2/FC ÉCHIROLLES 2/FC MISTRAL à 10h30

Plateau U11 GF38/FC ÉCHIROLLES/USVO à 10h30

Match U13 D1 GF38 2/VÉZERONCE HUERT à 13h00

Match U13 D1 GF38/OL. NORD DAUPHINÉ à 13h00

Match U16 R2 GF38 2/FC CROLLES BERNIN à 15h30

Match seniors D2 FC2A/AS GRÉSIVAUDAN à 19h00

dimanche 15 décembre 2019

Match U18 R1 GF38/AS YON LA DUCHÈRE à 13h00

STADE VILLAGE OLYMPIQUE - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 14 décembre 2019

Plateau U10/U11 USVO/US SASSENAGE/UOP à 10h30

Match U13 D3 USVO 3/FC MISTRAL 2 à 10h30

Match U13 D1 USVO/FC ÉCHIROLLES à 13h00

Match U15 D3 USVO 2/FC PAYS D'ALLEVARD à 15h00

Match U15 D2 USVO/ES MANIVAL 2 à 17h00

dimanche 15 décembre 2019

Match seniors D4 USVO/FC ST MARTIN D'URIAGE à 14h30